

26^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS-PLAGE COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC Coefficient2.

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Le 26^{ème} rallye des véhicules historiques de compétition le Touquet Paris Plage reprend l'intégralité du règlement particulier du 64^{ème} rallye le Touquet-Pas de Calais, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

Ce règlement particulier complète les règles spécifiques 2024.

Le présent règlement a été approuvé par le Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 20/11/2023 et enregistré sous le numéro 0324 et il a reçu par la FFSA le permis d'organisation numéro 17 en date du 04/12/2023

PROGRAMME ET HORAIRES

Judi 14 mars 2024

17 h30 à 20h00	Vérifications techniques	Place du marché- LE TOUQUET
18 h 00	1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Salle des quatre saisons
21 h 00	Publication de la liste des concurrents admis au départ	Salle des quatre saisons
21 h 30	Publication des heures et ordre des départs de la 1 ^{ère} Etape	Salle des quatre saisons

Vendredi 15 mars 2024

30 mn derrière le Moderne	Départ de la 1 ^{ère} étape	Front de mer
20 mn derrière le Moderne	Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Front de mer
16 h 00	Publication des concurrents admis au départ	Salle des quatre saisons
16 h 30	Publication des heures et ordre des départs de la 2 ^{ème} étape	Salle des quatre saisons

Samedi 16 mars 2024

20mn derrière le Moderne	Départ de la 2 ^{ème} étape	Front de mer
20mn derrière le Moderne	Arrivée de la 2 ^{ème} étape	Rue Saint Jean

Vérifications administratives lors de la prise du road-book pour les autres horaires voir règlement Championnat de France

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1p : OFFICIELS

Idem Championnat de France, sauf :

Collège des commissaires sportifs

Président :	Jean-Luc ROGER	1030-1507
Membres :	Jean MISSWALD	
	Jacky CLEMENT	1180-0312
	Sandy DIVELEC-SERIEYS	248855-0701
	Bernard COUSIN	6379-0318

Direction de Course

Directeur de Course VHC : Jannick DAUBIGNE 6550-1504

Chargé des relations avec les concurrents

Responsable :	Jean Claude HECTOR	1805-0321
Membre :	Patrick GRENIER	220147-0112
	Jean-yves BRISSET	3244-1504
	Angelique GODEFROY	248557-0114

Responsable techniques

Responsable :	Bernard POTTIER	5010-0112
	« GORDUCHE »	
Membre :	TAB	
	Marc RICHE	2261-0116

1.2p : ELIGIBILITE

Le 26^{ème} Rallye VHC Le Touquet Paris Plage compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC (Coefficient 2)

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p : DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

3.1.5p : Toute personne désirant participer au 26^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET – PARIS PLAGE doit adresser au secrétariat du rallye avant le **lundi 12 Février 2024** à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye dûment complétée (**aucun règlement ne sera envoyé et celui-ci sera disponible sur le site de l'organisation**). www.rallyedutouquet.com

Bulletin d'engagement à adresser :

QUENTIN ROGER

4 Domaine du bois d'épaignen

62 130 ROELLECOURT

Joindre impérativement une photocopie de la 1ère page du PT

3.1.10p : Le nombre maximum des engagés rallye VHC est fixé à **50 voitures**.

- **3.1.11p** : Les droits d'engagement sont fixés à :
- **600 € + 50 € de géolocalisation + 6 € Pour les commissaires de la ligue des Hauts-de-France** avec la publicité facultative de l'organisateur pour les bulletins d'inscription transmis avant le **Lundi 12 Février 2024 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) puis **650 €+ 50 € de géolocalisation + 6€** après cette date.
- **1300 €** en cas de refus de la publicité facultative.

Le chèque d'engagement sera remis en banque à partir du 11 mars 2024.

3.3.P : ORDRE DE DEPART :

conforme aux règles spécifiques VHC 2024.

ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES

4.1p : VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990).

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial

GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GROUPE N Production J

GROUPE A Tourisme J

GROUPE B J

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France.

Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC. Elles feront l'objet d'un classement distinct.

ARTICLE 6P. SITES INFRASTRUCTURES

Le **26^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS PLAGE** représente un parcours de **409,770 km** dont **139,950 km** en ES. Il est divisé en **2 étapes** et **3 sections**.

- Etape 1 : **144.580 km** dont **44.570 km** en **ES** **Derrière le Moderne**
- Etape 2 : **265.190 km** dont **95.380 km** en **ES** **Derrière le Moderne**

Vérifications administratives voir le règlement du 64^{ème} Rallye Le Touquet Pas-de-Calais

Vérifications techniques Place du marché-LE TOUQUET le **jeudi 14 mars 2024** de **17 h30 à 20 h 00**.

Le rallye VHC partira derrière les voitures du rallye du championnat de France pour l'intégralité du rallye.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COURSE

7.5.20p Séance d'essais :

Une séance d'essais sera organisée le **jeudi 14 mars 2024** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **10h00 à 16h00**. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **160 €**. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course et porter le bracelet d'identification. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT du Vendredi 1^{er} janvier 2024 au Vendredi 17 mars 2024, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département du Pas-de-Calais, de la Somme et du Nord, sauf après avoir validé votre demande auprès des services des Préfectures concernés.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

conforme au règlement de la Coupe de France des rallyes VHC FFSA 2024.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p : PRIX EN ESPECES : Non applicable

10.2p : COUPES : Une coupe sera remise à chaque équipage classé. la remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye.